



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 Mai 2010

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL/FAX : 05.53.58.79.55

Le 25 Mai 2010

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Madame et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

LUNDI 31 MAI 2010 à 20 Heures 30 dans la salle de la Mairie.

Ordre du Jour :

- ✓ Location du logement de l'ancienne école de Falgueyrat,
- ✓ Cimetières : Reprise des concessions abandonnées.
- ✓ Choix colombarium.

Questions Diverses

L'an **DEUX MILLE DIX**, le **TRENTE ET UN** du mois de **MAI** à 20h30 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 25 Mai 2010 et sous la présidence de M^{me} Huguette THOMASSIN, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Etaient présents: Mme THOMASSIN Maire, M. ROUCHON 1^{er} adjoint, M. FRICOT 2^{eme} adjoint, Mme CHAPOTARD 3^{ème} adjoint, M. GOMEZ, M. LUCIEN, M. SCALABRE, Mme UTEAU

Absent excusé: M. LEVIGNE

Absents: M. THOMAS, M. TROUETTE

Ordre du jour

- ✓ Location du logement de l'ancienne école de Falgueyrat
- ✓ Cimetières : reprise des concessions abandonnées
- ✓ Choix du columbarium

Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30

Madame Christine CHAPOTARD, 3^{eme} adjoint, est désignée comme secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-verbal de la séance du 12 Avril 2010 est adopté à l'unanimité.

Dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Sud Bergeracois

Bien que non inscrite à l'ordre du jour, le conseil municipal accepte d'examiner cette délibération. Mme le Maire donne lecture de la délibération du S.M.E.A du 14 avril 2010, portant l'accord du comité syndical pour la dissolution dudit syndicat.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette dissolution :

| | | | |
|---------------------------------------|----------------|------------------|----------------------|
| Cette proposition est soumise au vote | | | |
| <u>Votants: 8</u> | Pour: 8 | Contre: 0 | Abstention: 0 |

Location du logement de l'ancienne école de Falgueyrat

Madame le Maire présente les différentes candidatures pour cette location.

Le conseil municipal décide de retenir le dossier de Mme GENSAC et M. UPHAN.

Le loyer mensuel est de 490 € + 5 € (forfait mensuel vidange fosse).

| | | | |
|---------------------------------------|----------------|------------------|----------------------|
| Cette proposition est soumise au vote | | | |
| <u>Votants: 8</u> | Pour: 8 | Contre: 0 | Abstention: 0 |

Cimetières : reprise des concessions abandonnées

La procédure de reprise des sépultures en état d'abandon étant arrivée à son terme, Mme le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour:

- ✓ reprendre au nom de la commune les sépultures définitivement constatées en état d'abandon dans les cimetières d'Eyrenville, Falgueyrat et Mandacou et les remettre en service lorsqu'elles auront effectivement été libérées à l'issue des travaux
- ✓ inscrire au patrimoine communal les sépultures suivantes:
cimetière de Falgueyrat tombe n°2 (chapelle)
cimetière de Mandacou carré n°1/tombe n°4 (tombe du Curé Pépy)

| | | | |
|---------------------------------------|----------------|------------------|----------------------|
| Cette proposition est soumise au vote | | | |
| <u>Votants: 8</u> | Pour: 7 | Contre: 0 | Abstention: 1 |

Choix du columbarium

Le conseil municipal décide de demander un devis pour un columbarium de 3 cases + un banc.

Ce columbarium sera installé au cimetière d'Eyrenville.

Questions diverses

Mme le Maire propose au conseil municipal d'identifier la salle des fêtes comme « ESPACE Jean PITOU – maire honoraire de Plaisance 1989-2008 ».

Une plaque sera apposée au-dessus de la porte d'entrée de la salle et sera inaugurée lors du vin d'honneur du 14 Juillet 2010.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Le recensement sur notre commune se déroulera du 18 janvier 2011 au 19 février 2011. Mme le Maire propose à Mme CHAPOTARD d'être le coordonnateur de cette opération. Mme CHAPOTARD accepte.

Cérémonies du 14 juillet: le vin d'honneur offert aux habitants de la commune aura lieu à partir de 17 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.